

Le loto où personne ne devait perdre

L'intention était bonne. Sans aucun doute. Le résultat très mauvais. Deux ministres s'y sont cassé les dents. Marie Arena puis Christian Dupont. Philippe Moureaux disait, sarcastique: le décret Dupont est pire que le décret Arena. Les files ne durent que quelques jours, tandis qu'après le tirage au sort, les enfants restent des mois sans école. Il venait de recevoir des parents immigrés de sa commune dont l'enfant avait postulé dans dix écoles et n'était inscrit dans aucune.

REPORTAGE

7 juillet 2009. Ils sont une cinquantaine dans les locaux de la FAPEO à l'Athénée d'Etterbeek. Ce sont les parents des enfants sans école. Ils sont en colère. Les gamins sont diplômés. Les vacances sont commencées. Dans quelques jours, le personnel des écoles secondaires sera en congé jusqu'au 20 août. Ce qui signifie arrêt des inscriptions. Le 20 août, on sera à moins de deux semaines de la rentrée. Combien d'enfants seront sans école ?

Personne ne peut le dire. Il y a là un attaché du cabinet Dupont. Préoccupé, aimable, coopératif, plein de bonne volonté. Mais qui ne sait pas. Il y a là des membres de la cellule de crise, le CIRI. Eux non plus ne savent pas. Ils ont des données sur certaines écoles mais pas sur toutes. Dans le Libre, trente-quatre écoles ont répondu. Quinze n'ont pas répondu. Si on extrapole, cela ferait un millier d'enfants non inscrits. Mais on ne sait pas. Et la cellule de crise va, elle aussi, partir en vacances. Ça semble surréaliste, une cellule de crise qui arrête tout pour partir en vacances, mais que peut-elle faire si les secrétariats des écoles sont vides ? "Vous comprenez, dit l'attaché, ce n'est pas facile avec les vacances". Un parent demande ironiquement si le ministre ignorait que les écoles seraient en vacances en juillet-août cette année. Une mère

s'énerve: "Je vous préviens, le 1er septembre, je dépose mon fils à l'entrée d'une école avec son cartable, et débrouillez-vous !" On suggère des solutions. Beaucoup sont intelligentes. Toutes sont en contradiction avec telle ou telle disposition de la loi, d'un décret, d'un arrêt du Conseil d'État.

La machine est bloquée. Pour éviter de se retrouver sans école, les parents ont inscrit leurs enfants dans plusieurs écoles. Parfois, ils sont inscrits dans deux ou trois écoles mais pas dans celle de leur choix où l'enfant est sur une liste d'attente. Les parents attendent de savoir si leur enfant pourra entrer dans l'école de leur choix sans le désinscrire pour autant dans des écoles où il est déjà inscrit. Conséquence: les places ne se libèrent pas et les enfants qui n'ont aucune inscription n'en trouvent pas. Le cabinet a gentiment téléphoné à 150 personnes. Impossible de dégonfler la bulle. Pendant que les files s'allongent dans les "bonnes" écoles, il manque des élèves dans les écoles dites "faibles". Le déséquilibre sera d'autant plus grand que l'objectif du décret sera atteint: plus d'enfants des quartiers défavorisés inscrits dans les bonnes écoles mais refus des parents des quartiers aisés d'inscrire leurs enfants dans les écoles dites faibles.

Août 2009. Changement de gouvernement. Exit le ministre Dupont. Marie-Dominique Simonet aux commandes. Elle a l'avantage de ne pas avoir allumé l'incendie qu'on lui demande d'éteindre. Avantage pour elle, soulagement pour les parents. L'outil était là que le cabinet Dupont n'avait pu ou voulu activer: le décret Degroot-Jamoule, joliment surnommé le décret sparadrapp. Il permet d'exiger des parents dont les enfants sont inscrits dans plusieurs écoles de choisir définitivement au lieu d'attendre une chance éventuelle d'être admis dans leur école de préférence. Ce faisant, ils libèrent des places et les files peuvent enfin avancer. En peu de temps, le système devrait permettre d'inscrire 550

des 800 enfants encore sans inscriptions à dix jours de la rentrée: 250 ne seront sans doute pas inscrits. La ministre a prévu des structures d'accueil et un call-center. Des classes de vingt-cinq élèves au lieu de vingt-quatre, des classes supplémentaires: le nouveau cabinet étudie les possibilités de caser in extremis les derniers perdants du loto.

3 septembre 2009. À l'heure où l'on met ce journal sous presse, nous ne savons toujours pas si les 243 élèves restés sur le carreau ont retrouvé une place. La confusion règne, d'autant plus que le Délégué aux droits de l'enfant, Bernard Devos, a lancé une mise en garde concernant les inscriptions en maternelle et en primaire, particulièrement dans les écoles de la Région bruxelloise où de sérieux embouteillages se profilent à l'horizon. Un appel que le Délégué espère entendu pour pouvoir anticiper les problèmes en 2010...

EN BREF

Au-delà, la question de fond reste entière. Le décret loto est gelé mais dès novembre, le problème des inscriptions 2010-2011 sera reposé. La problématique d'un enseignement qui contribue à ne pas enfermer les enfants des classes défavorisées et des communautés immigrées dans des écoles poubelles tandis que les enfants des beaux quartiers ont quasi automatiquement accès à des écoles de qualité ne peut pas être ignorée. Mais la volonté de forcer la mixité sociale a engendré deux décrets successifs, aussi catastrophiques l'un que l'autre, qui ont créé des difficultés pour des milliers de familles sans apporter de solutions aux problèmes qu'ils entendaient résoudre. Le sujet mérite une réflexion sérieuse qui commencera dès que seront réglés, enfin, les problèmes de la promotion 2009. Le Ligueur reviendra sur la question au mois d'octobre.

■ Michel Gheude